



COMMUNIQUÉ N°05/C/J12.02/CAK/SG/ST/26

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°001/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2026 du 20 Juillet 2026, passé suivant l'autorisation de gré à gré N°04672-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 20 Juillet 2026 pour les travaux de certaines infrastructures routières dans la Commune d'AKONO Département de la MEFOU-et-AKONO Région du Centre.

- Lot 1 : Travaux de réhabilitation de la route rurale Inter N22 (FEGMIMBANG 2)-NKOL AKONO 1;
- Lot 2 : Travaux de réhabilitation de la route rurale Inter N22 (FEGMIMBANG 2)-BILON

FINANCEMENT : BIP MINADER, EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

COMMUNIQUE :

Par Décision N°05/D/J12.02/CAK/SG/CIPM-CAK du 13 Septembre 2026 et conformément aux dispositions du Dossier de Consultation susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

Désignation du projet	Entreprises	Montant corrigé de l'offre (FCFA TTC)	Délai (Mois)	Observations
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES RURALES INTER N22 (FEGMIMBANG 2)-NKOL AKONO 1 ET INTER N22 (FEGMIMBANG 2)-BILON	ETS PENTAGONE II Tél: +237 675 96 32 07	Lot 1 : 49 998 842	03	Adjudicataire
		Lot 2 : 9 999 113		

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Mairie d'Akono, pour retirer son projet de Marché pour signature et enregistrement.

AKONO, le 18 SEPT 2026

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



COMMUNIQUÉ ET DÉCISION D'ATTRIBUTION N°05, EXERCICE 2026

La Majesté
Indea Epala Aphonse
Maire de l'Ordre National de la Valeur